

EMOLUMENTS ET HONORAIRES DE L'ETUDE **MALBOSC-DAGOT & Associés**

Les émoluments du notaire

Le notaire est un **officier public et ministériel** qui assure une **mission de service public**: authentifier un acte pour le compte de son client.

Il est ainsi responsable de l'authenticité, délégataire du sceau de l'État et détient une parcelle de l'autorité publique. Les actes qu'il reçoit ont date certaine, force probante, peuvent être exécutés d'office. Il en assure la conservation.

En conséquence, sa rémunération est strictement réglementée et fait l'objet d'un **tarif fixé par la loi**. Les clients ont donc la garantie d'une rémunération prévisible et transparente. Les émoluments sont identiques quel que soit le notaire que vous choisissiez.

La réglementation du tarif résulte des articles L444-1 et suivants, des articles R444-1 et suivants et des articles A444-53 et suivants du Code de Commerce, ainsi que de l'annexe 4-7 de la partie réglementaire (Tableau 5 annexé à l'article R444-3 listant les actes soumis à émoluments).

Les émoluments de rédaction d'actes (qui peuvent être fixes ou proportionnels) varient selon la nature de ces derniers. Ainsi :

- les actes relatifs principalement à la famille figurent aux articles A444-59 à A444-84-1.
- ceux relatifs principalement aux biens immobiliers et fonciers aux articles A444-85 à A444-116.
- ceux relatifs principalement à l'activité économique (Articles A444-117 à A444-162)
- et les actes divers (Articles A444-163 à A444-168).

Vous trouverez tous ces articles, avec le détail des émoluments, sur le site Légifrance.

Il existe également à côté des **émoluments fixes de formalités** qui correspondent aux démarches effectuées par le notaire, avant et après la signature d'un acte (exemples : demandes de pièces, publication au service de la publicité foncière, enregistrement, etc).

Les honoraires du notaire

L'**honoraire** correspond à la somme perçue par le notaire en contrepartie d'une **prestation dont le tarif n'est pas réglementé**. Il s'agit par exemple d'actes en « droit des affaires » (exemples : baux commerciaux, statuts de sociétés, fonds de commerce...), de prestations diverses (paiement de facture) ou d'une consultation juridique.

Le notaire peut fixer librement sa rémunération en accord avec le client.

Information préalable du client

Afin que vous soyez informé du coût de l'opération que vous envisagez de réaliser, il vous sera indiqué par l'étude en amont un calcul prévisionnel de la provision sur frais.

Vous trouverez ci-dessous les **principaux honoraires** pratiqués par notre étude (auxquels il faut rajouter la TVA au taux en vigueur) :

HONORAIRES EN DROIT IMMOBILIER

Acte ou prestation	Honoraire HT
Convention de quasi-usufruit entre un usufruitier et un nu-propiétaire	Sur devis
Délibération pour une société qui achète ou vend (Assemblée générale...)	Offert
Déblocage des fonds	Offert
Procuration sous seing privé pour acheter ou vendre	25,00 €
Procuration sous seing privé électronique pour acheter ou vendre	50,00 €
Promesse de vente	250,00 €
Promesse de vente : avenant (prorogation..)	Offert
Remboursement d'un prêt non hypothécaire	Offert
Rendez-vous de renseignements (premier rendez-vous)	Offert

HONORAIRES EN DROIT DE LA FAMILLE

Acte ou prestation	Honoraire HT
Convention de quasi-usufruit entre un usufruitier et un nu-propiétaire	Sur devis
Déblocage de fonds auprès d'un organisme (hors assurance-vie)	Offert
Déclaration d'option du conjoint survivant (résultant d'une donation entre époux)	250,00 €
Encaissement de loyers/fermages (assiette : le montant des sommes perçues)	5 %
Formalités liées à la délivrance d'un legs	300,00 €
Formalités et démarches de déblocage d'une assurance-vie	800,00 €
Formalités de renonciation à une succession faite au tribunal	300,00 €
Notification à un locataire	30,00 €
Procuration sous seing privé pour signer un acte	30,00 €
Procuration sous seing privé électronique pour signer un acte	60,00 €
Requête adressée à un juge (mineur, majeur protégé)	250,00 €
Païement d'une facture (Abonnement, impôts..)	15,00 €
Rendez-vous de renseignements (premier rendez-vous)	Offert
Testament : conseils pour sa rédaction	Sur devis

HONORAIRES EN DROIT DES AFFAIRES

Acte ou prestation	Honoraire HT *
1 - Baux commerciaux	
- Promesse de bail (hors galerie marchande) ou de cession	250,00 €
- Bail commercial ou renouvellement (hors galerie marchande)	Un mois de loyer avec un minimum de 1.200,00 €
- Cession de bail commercial	2 % du prix avec un minimum de 2.000,00 €

2 - Fonds de commerce :	
- Augmentation et réduction de capital social	Sur devis
- cession de fonds de commerce : promesse	250,00 €
- Cession du fonds de commerce : acte définitif	2 % du prix avec un minimum de 2.000 €
- Cession de fonds de commerce : formalités postérieures (guichet unique..)	300,00 €
- Gestion des oppositions des créanciers sur le prix (par opposition)	100,00 €
- Location-gérance de fonds de commerce	Sur devis
3 - Sociétés :	
- Cession de titres (parts sociales / actions)	1 % avec un minimum de 2.000 €
- Cession de titres : formalités postérieures (guichet unique..)	300,00 €
- Changement de dirigeant, transfert de siège	300,00 €
- Dissolution et liquidation d'une société	Sur devis
- Engagement de conservation de titres (pacte Dutreil)	Sur devis
- Pacte d'associés	Sur devis
- Registre des bénéficiaires effectifs	150,00 €
- Statuts : rédaction des statuts (sans apport immobilier)	Sur devis avec minimum de 1.200,00 €
- Statuts : mise à jour à la suite de cession, divorce, donation, succession (avec délibération de l'organe compétent).	Sur devis

* Ces honoraires sont indiqués pour un dossier standard. Si le dossier présente des difficultés, particularités (exemple : local dans une galerie marchande) ou nécessite un travail supplémentaire (recherches...), il sera établi un devis sur mesure au préalable.

Lors de la signature de la convention d'honoraires, suivie de la signature d'une promesse de vente, le notaire pourra demander que le versement des honoraires de rédaction de l'acte ait lieu pour moitié à la signature de la promesse, et le solde à la signature de l'acte définitif.

ACTES ET PRESTATIONS DIVERS

Acte ou prestation	Honoraire TTC
- Certification de signature sur un document (diplôme...)	50,00 €
- Demande d'attestation de propriété	Offert
- Demande d'état hypothécaire	15,00 €
- Demande d'une copie de plan	30,00 €
- Demande d'une copie d'acte	50,00 €